

CIRCULAIRE 157-22

15 décembre 2022

**LIMITES DE POSITIONS – PRODUITS INSCRITS SUR
OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA (TOUS LES
MOIS COMBINÉS)**

Les limites de positions applicables aux contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada et aux options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada ont été mises à jour tel que reflété dans le fichier des limites de positions. Le fichier des limites de positions est accessible à partir de l'Annexe 1 et de cette [adresse URL](#). Les limites de positions en vigueur seront comme suit :

Produit inscrit	Ancienne limite de positions pour tous les mois combinés	Nouvelle limite de positions pour tous les mois combinés	Date d'entrée en vigueur (après la fermeture des marchés)
Les contrats CGB et OGB	212 335	209 570	2023-01-03
Les contrats CGF et OGF	41 540	41 050	2023-01-03
Les contrats CGZ et OGZ	83 435	84 040	2023-01-03
Les contrats LGB	74 315	74 315	2023-01-03

Pour toute question ou demande de renseignement, veuillez communiquer avec la Division de la réglementation :

- info.mxr@tmx.com
- 514 787-6530
- sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353, poste 46530
- sans frais au Royaume-Uni et en France : 00 800 36 15 35 35, poste 46530

Karen McMeekin
Vice-présidente et chef de la réglementation
Bourse de Montréal Inc.